

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

MESURES D'URGENCE POUR PROTÉGER NOS ENFANTS ACCUEILLIS EN CRÈCHES
PRIVÉES À BUT LUCRATIF - (N° 702)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 63

présenté par
Mme Delpech

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.